

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00013

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE FACILITIES MANAGEMENT
POUR LES GESTIONS MULTITECHNIQUES ET MULTISERVICES DU PARC
METROTECH - MARCHÉ N° 2015 ECO 143 AVEC GDF SUEZ ENERGIE
SERVICES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 01 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151216-D20160001310-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE PRESTATIONS DE FACILITIES MANAGEMENT POUR LES GESTIONS MULTITECHNIQUES ET MULTISERVICES DU PARC METROTECH - MARCHE N° 2015 ECO 143 AVEC GDF SUEZ ENERGIE SERVICES

Le marché n° 2015 ECO 143 relatif aux prestations de Facilities Management pour les gestions multitechniques et multiservices du Parc Métrotech a été notifié le 10 août 2015 à l'entreprise GDF Suez Energie Services – Cofély Services. Il s'agit d'un marché conclu sans montant minimum ni maximum, pour une durée initiale de 3 ans, et dont le coût annuel est de 250 981,75 € HT pour la phase 1 (bâtiments effectivement occupés) non compris les heures de coordination de suivi des travaux (maximum de 300 heures annuelles au prix de 58,50 € HT de l'heure).

La société GDF Suez Energie Services – Cofély Services a informé Saint-Etienne Métropole le 15 décembre 2015 qu'elle changeait de dénomination très prochainement pour s'appeler ENGIE E.S.

En outre, l'acte d'engagement précise que le délai d'exécution des prestations part de la date de notification du marché ; cette date est le 10 août 2015. Il s'agit d'une erreur de rédaction dans l'acte d'engagement car les prestations, objet du marché, sont assurées par le titulaire actuel jusqu'au 31 décembre 2015, le nouveau marché ne pouvait donc pas prendre effet avant le 1^{er} janvier 2016.

Enfin, l'alinéa 9.2 "Modalités de variations des prix" du Cahier des Clauses Administratives Particulières indique :

- la formule annuelle de révision des prix ;
- un ajustement des prix par référence à la mercuriale bordereau de prix, pour chaque période de reconduction éventuelle et ce à la fin de la période initiale du marché.

En termes de variation des prix d'un marché, une mercuriale est utilisée dans le cas de marchés comprenant l'achat de denrées alimentaires ou de matières premières, ce qui n'est absolument pas le cas du marché en question.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 au marché n° 2015 ECO 143 afin de :

- modifier le nom du titulaire du marché : GDF Suez Energie Services – Cofély Services par celui de ENGIE E.S. ;
- fixer la date de début des prestations au 1^{er} janvier 2016 ;
- supprimer la phrase relative à l'ajustement des prix par référence à la mercuriale bordereau de prix, pour chaque période de reconduction éventuelle et ce à la fin de la période initiale du marché, de l'alinéa 9.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

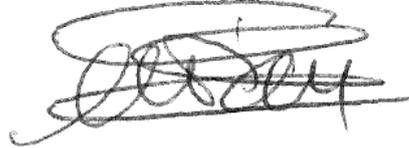
Le montant estimatif du marché initial n'est pas modifié par cet avenant n° 1.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la conclusion d'un avenant n°1 au marché n° 2015 ECO 143 conclu avec la société GDF Suez Energie Services – Cofély Services, dans les conditions exposées ci-avant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant n° 1 au marché précité.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU